

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 17 octobre 2008.

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER.

Conseillers présents : **8**

SEANCE du 24 octobre 2008.

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Marcel NORTH, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Claude GALLER, Christian HUBER, Nathalie GEIGER.

Procuration : Néant.

Objet : Aménagement de l'entrée sud du village. Désignation d'un maître d'œuvre.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'élaboration du PLU est arrivée au stade de l'enquête publique. Le zonage soumis à l'enquête prévoit notamment plusieurs zones constructibles le long de l'entrée sud du village dont il faudra donc repenser entièrement l'accès par la RD 228. Il convient dès à présent de désigner un maître d'œuvre chargé de l'étude.

Le Maire informe ensuite les conseillers qu'il a sollicité les offres des entreprises spécialisées suivantes, qui ont toutes répondues :

- Berest – Illkirch
- Atelier d'Aménagement des Espaces Publics (AAEP) – Brumath
- AFT – Oberhausbergen

Il invite ensuite les conseillers à examiner les trois offres parvenues.

Le Conseil Municipal,

Considérant les offres des entreprises BEREST, AAEP et AFT,

Considérant que l'offre de BEREST SA est la mieux disante,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

Décide

1° de confier la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'entrée sud du village à l'entreprise BEREST pour un **taux d'honoraires de 6,4% HT** et pour une mission complète (AVP, PRO, ACT, EXE, DET, AOR)

2° d'autoriser le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le Bureau d'études BEREST dont le siège est à Illkirch ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 24 octobre 2008.

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme, le 25 octobre 2008.

Le maire
Alain North